Feuillet 2019-087

Envoyé en préfecture le 10/04/2019 Reçu en préfecture le 10/04/2019 Affiché le

ID: 035-200050425-20190402-20190402_COM_02-DE

Délibération du comité syngical Séance du 2 avril 2019



Village des collectivités 1 avenue de Tizé CS43603 35236 Thorigné-Fouillard Nombre de délégués En exercice: Présents: 21 Absents: 17 Quorum: 19 21 Votants: Reçu en préfecture 10/04/2019 Publication 10/04/2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux avril à onze heures, le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35, dûment convoqué le vingt-six mars deux mille dix-neuf, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Didier NOUYOU, Président.

Présents: Didier NOUYOU, Président, Jean-Claude BELINE et Daniel GUILLOTIN, Viceprésidents ; Maurice BEAUGENDRE, Michel BENEDETTI, Albert COMBY, Alain COSSONNIERE, André CROGUENNEC, Yvonnick DAVID, André DAVY, Jean-Pierre DELAUNAY, Valérie DESTRUHAUT, Claude GUERIN, Michel JEULAND, André LATREILLE, Patrick LE GUYADER, Jean-Luc MORLAIS, Nadège NOISETTE, et Patrick SAULTIER, délégués titulaires. Jacques BENARD et André BRIZARD, délégués suppléants.

Absents ou excusés : Jean-Luc DUPUY, Loïc GODET, Christophe MARTINS-MARQUES, Viceprésidents, Camille BONDU, Olivier DEHAESE, Didier DUPERRIN, Jean-Yves GOMMELET, Gurval GUIGUEN, Jean-Yves INIZAN, Dominique KERJOUAN, Robert MONNIER, Yannick NADESAN, Franck NOEL, Alain PAUL, Jacques POUPART, Jacques RENAULT et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 21 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, et que le Bureau peut valablement délibérer.

Délibération n°20190402_COM_02 - Transfert de la compétence optionnelle Eclairage public »

Le Président informe les membres du Comité syndical que par délibérations des 3 décembre 2018, 22 janvier 2019, 7 février 2019 et 26 février 2019, les communes de Availles-sur-Seiche, Muël, Vignoc et La Bosse-de-Bretagne, ont décidé de transférer la compétence optionnelle « éclairage public » au SDE35.

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- · d'accepter le transfert de la compétence « éclairage » pour les communes de Availles-sur-Seiche, Muël, Vignoc et La Bosse-de-Bretagne,
- de solliciter Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine pour modifier les statuts du SDE35,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Arésident, MENT Didier NOUYOU